L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
Vendredi, (Matin,) 31 Décembre 1830.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre.

Nous annonçons avec plaisir, que les bals masqués de la salle d'Orléans qui ont été si brillants l'hiver dernier et ont attiré tant de foule, s'ouvrent demain; c'est une nouvelle qui ne peut manquer d'être agréable à ceux qui aiment la danse et les innocentes folies qu'autorise partout l'époque du carnaval. Les mêmes précautions ont été prises cette année, pour que dans la composition de ces bals, il ne se trouve que des personnes respectables et connues, tant d'un sexe que de l'autre; et, durant toute la saison, on ne cessera de maintenir avec la plus stricte rigidité les sévères mesures prises par l'administration pour ne pas priver ces bals de la présence des familles les plus dignes d'en faire l'ornement. [illegible] les parens, même ceux qui sont le plus sévères dans le choix des amusemens qu'ils permettent à leurs enfans, ne peuvent avoir aucun motif de leur refuser la permission de venir prendre leur part d'un plaisir si bien fait pour leur âge. Momus, ses grelots et son tambourin, sont bien moins dangereux pour la jeunesse que les séductions de toute espèce qu'elle rencontre dans le monde; rire et danser peuvent bien ne pas être des amusemens du goût d'un grave philosophe, mais le plus hargneux n'y trouva jamais de tort; et soyez en sûres, bonnes mamans, les censeurs ne grondent en pareil cas que parce qu'ils ne peuvent pas être de la partie.

À demain donc. Les pères de familles voudront bien ne pas oublier qu'ils sont respectueusement *invités* aux bals masqués de la Salle d'Orléans.

—

La malle du Nord est arrivée hier assez tard; les journaux de New-York vont jusqu'au 11 du courant; ils n'annoncent aucun arrivage d'Europe.

—D'après un article, publié dans un journal de la Mobile, copié de la gazette officielle de Washington (*The Telegraph,*) il parait que décidément il a été pris des mesures pour le transport de la malle de Washington à la Nlle.-Orléans, en douze jours. C'est au 1er. janvier prochain que doit commencer ce nouvel arrangement.

—On écrit de Savannah, que la goëlette Ajax, capitaine Meekins, allant de Baltimore à la Nouvelle-Orléans, a péri à Abaco, (Iles de Bahama,) avec sa cargaison. Le capitaine et l'équipage ont été sauvés par le canot d'un navire d'Abaco, et conduits à Nassau.

—La malle de la Nelle. Orléans a été perdue volée dans la nuit du 18, entre Huntsville bureau de Poste de Sanders, dans le comté Limestone (Nord Alabama). La malle a ensuite retrouvée dans un puits, dans un faubourg de la ville, mais le sac de toile contenant [illegible] manquait. (*Charleston Mercury.*)

—Le *Mexicain* de l'Argus maintient que [illegible] des *personnalités insultantes* au vice-[illegible] Bustamante, parce que nous reprochons à son excellence sa conduite à Jalapa; [illegible] sommes vraiment désespérés de le voir [illegible] ainsi notre manière d'argumenter, car [illegible]oyons avoir assez ménagé nos termes; si [illegible] les faits que nous énonçons il voit des [illegible] *insultantes* pour son excellence, il [illegible] de s'en prendre à l'histoire: quant [illegible] nous lui déclarons, que nous sentant, [illegible] écrivains, sous l'obligation impérieuse [illegible] la vérité sur les événemens dont nous [illegible] occupons, nous ne la tairons jamais, quelle [illegible]ponsabilité qui puisse peser sur nous; [illegible] à notre tâche, le public jugera si nous l'avons toujours remplie, mais nous avons, nous, la persuasion de ne l'avoir jamais dépassée, et nous prions le correspondant de l'Argus de vouloir bien se pénétrer de l'idée que nous ne manquons pas assez de sens commun pour, dans des questions politiques, mettre de côté les principes et nous occuper des individus: les principes, voilà ce qui peut seul attirer notre attention, et si nous énonçons les noms de quelques individus c'est comme représentans de ces mêmes principes, et pour rendre intelligible ce que nous avons à dire.

Le correspondant de l'Argus se fait illusion quand il pense que nous avons besoin d'*user de subterfuge* et *de lui prêter des dires absurdes,* pour le réfuter; son argumentation n'est pas tellement pressante qu'elle ne puisse être rétorquée sans le secours de semblables moyens. Le *Mexicain,* qui *connait* beaucoup *mieux que nous le malheureux état de la république où il a pris naissance,* qui est *mieux que nous instruit des troubles qui l'agitent* etc. etc., est sans doute doué d'une excessive modestie, mais il paraît qu'il ignore qu'il est assez *pitoyable* et assez peu *loyal* de reprocher à quelqu'un d'avoir dit des [illegible] *nalités insultantes,* etc. sans citer et sans [illegible] En terminant, nous ne refuserons pas [illegible] expliquer sur l'article inséré dans l'*Argus* [illegible] 21: nous n'avons pu y voir que ce qu'on [illegible] mis: on nous y reprochait d'avoir insulté personnellement le vice-president du Mexique, [illegible] nié cette intention parce qu'elle ne [illegible] is la nôtre; et comme on répondait avec amertume à ce que nous avions dit de l'état de ce pays, nous avons pensé que cette chose, sur laquelle du moins on s'expliquait, était ce qui avait motivé essentiellement les réclamations qu'on nous adressait. En quoi donc avons-nous si *pitoyablement défiguré* l'article de Mr. S. M.? Qu'il y prenne grâce, des épithètes jetées au hasard ne prouvent rien et retombent souvent sur ceux qui les emploient à tort à travers. Mais en voilà bien assez sur ce sujet; craignant de fatiguer le public d'une discussion à laquelle il ne peut prendre aucun intérêt, nous la terminons ici.

Recensement de 1830.

Récapitulation de la population du District Ouest de la Louisiane, y inclus les esclaves:

St. Landry,	12552
[illegible]	7926
[illegible]	5559
[illegible]	[illegible]

La population du District Est étant de 144436

Le montant total de la population de l'Etat de la Louisiane est [illegible]

EXTÉRIEUR.

FRANCE,

Reproches—Explications.

Chaque jour il nous arrive de tous les départemens, des plaintes contre les agens de l'ancien ministère, maintenus dans leurs emplois, ou non encore remplacés par le ministère nouveau; chaque jour nos correspondans nous reprochent de garder le silence sur des griefs qui ne nous sont que trop connus: prouvons que ce tort n'est pas le nôtre.

Depuis six semaines nous disons, nous répétons à tous et sur tous les tons, que, le régime étant changé, les agens aussi doivent être changés; depuis six semaines on nous répond que nous passons de la grande guerre pour la défense des principes, à la petite guerre pour l'attaque des places; on nous dit que le gouvernement nouveau n'a rien à craindre des anciens agens, qu'il n'a pas jugé convenable de révoquer, parce que la plupart n'ont point d'opinion, ou parce que l'opinion de ceux qui en ont une est en dehors et comme étrangère aux fonctions qu'ils exercent: en preuve, on cite les sermens prêtés à toutes les époques par les mêmes hommes, et ceux qu'ils sont tout prêts de prêter encore. Si nous insistons, on crie à la désorganisation, à l'anarchie. La crainte des grands maux qui pourraient advenir nous rend peut-être trop patiens aux infirmités présentes; mais que faire? à quoi se résoudre?

On s'étonne de ne pas retrouver dans tous nos articles la véhémence qui se faisait remarquer dans la plupart de ceux inspirés par la haine de la précédente administration; nous l'avouerons; cet étonnement, s'il est sincère, nous semble inexplicable.

Sans doute, il ne suffit pas que nos droits politiques soient bien reconnus, bien consacrés par le nouveau pacte d'alliance entre la liberté et le pouvoir; c'est de l'exercice de ces droits qu'il s'agit, et il eût été facile d'en assurer à tous et plus tôt la jouissance: du moins nous le croyons. Si le gouvernement nouveau se trouvait forcé par la nature et la rapidité des événemens, d'opter entre deux provisoires, mieux valait donner la préférence à celui que des commissaires extraordinaires auraient été autorisés à organiser dans les départemens, que d'accepter, même momentanément, les services suspects et dangereux des agens du dernier ministère. Mais de cette erreur des ministres de Louis-Philippe aux crimes des ministres de Charles X, la distance est trop grande pour que l'indignation dont nous étions animés en luttant contre les attentats des uns, ne fût pas hors de mesure en signalant les erreurs des autres; pour qu'il n'y eût pas à la fois inconvenance et injustice à parler de l'administration actuelle comme nous parlions de l'administration précédente.

On croit s'apercevoir que les coteries du faubourg Saint-Germain, qui, avant les événemens de juillet, étaient le secret moteur des ressorts du gouvernement, ont repris leur action. On nous accuse de nous taire sur ce retour aux abus du régime précédent. Le reproche n'est pas fondé. Des premiers, nous nous sommes élevés contre ces influences de salon, petites, étroites, égoïstes, transformant en capacités administratives et gouvernementales le don de plaire, l'art de bien jaser et de bien danser. Nous avons signalé le commérage, les complaisances conjugales, les amitiés de collèges et les faiblesses paternelles du professorat. Peut-être avons nous trop tôt laissé en paix et en place les coteries et les camaraderies du faubourg Saint-Germain. Mais ne faut-il pas abandonner quelque chose au temps et à la raison?

Plusieurs de nos correspondans prétendent que tous les officiers supérieurs dont les mauvais principes et les fâcheux antécédens sont connus, n'ont pas été écartés du commandement des troupes et de la direction des affaires de l'armée: d'autres disent que les services des anciens militaires sont encore une fois méconnus; d'autres encore, que des sous-officiers de l'ex-garde royale passent dans la ligne avec le grade d'officier.

Des journaux constitutionnels, aucun n'a plus souvent et plus constamment que le nôtre, élevé la voix en faveur des vétérans de la gloire française. Mais on ne nous verra point pousser la défense des droits légitimes jusqu'à la protection des droits qui ne le sont pas ou qui ont cessé de l'être, par l'action du temps qui chaque jour étend sur l'ancienne armée ses irrévocables prescriptions; on ne nous verra point conseiller de renouveler en 1830 les complaisances ruineuses de 1814, engager le maréchal Gérard à imiter ce ministre de Louis XVIII, qui, dans l'espace de quelques mois, nomma plus d'officiers supérieurs, de maréchaux-de-camp et de lieutenans-généraux que n'en avaient fait la convention, le directoire, le consulat et l'empire.

Depuis 1815 jusqu'en 1820, les grades honorifiques ont été tellement prodigués dans tous les rangs de l'armée, que, pour parler seulement des officiers-généraux, elle compte 340 maréchaux-de-champ et 150 lieutenans-généraux. Ajoutez à cet état-major, qui suffirait au commandement d'une armée de six cent mille hommes, le nombre inconnu de promotions faites, en 1814, par les gouverneurs des places assiégées en Allemagne, en Italie, en France; les mille promotions non confirmées des cent jours; les cinq cents promotions du gouvernement provisoire, et vous reconnaîtrez que, pour satisfaire tous les demandeurs de grades et d'appointemens, il faudrait décupler le budget des dépenses de l'état-major même sur le pied élevé où il se trouve maintenant établi.

Nous n'hésitons pas à le dire, c'est de jeunes soldats, c'est de jeunes officiers, que l'armée de ligne a besoin, parce que cette armée n'est pas destinée à un service sédentaire; parce que sa mission spéciale est d'être toujours prête à entrer en campagne, et que, pour braver les périls, pour faire de longues marches et supporter de grandes fatigues, il faut être jeune. Parmi les militaires mis à la retraite, peu sont susceptibles de faire un service actif, un service de guerre. Le nombre n'en est guère moins rare dans les militaires en non activité; et la preuve, c'est que peu se présentent pour entrer dans les corps, même parmi les officiers des grades de capitaines, les lieutenans et les sous-lieutenans; presque tous demandent à passer dans la gendarmerie ou dans les états-majors des places. Quant aux sous-officiers de la garde royale, le moment de les rappeler au service est peu favorable sans doute, mais nous n'avons pas entendu dire que ce rappel ait lieu; quelques exceptions pourraient facilement être justifiées, nous le supposons du moins, car nous déclarons n'en connaître, ni n'en défendre aucune.

Tous les conseillers de la couronne ne seraient pas les élus de nos correspondans: il en est, disent-ils, qui trompent le prince. Nous sommes plus disposé à croire aux mauvais raisonnemens qu'aux mauvaises intentions. Sans applaudir à ceux qui s'égarent, nous ne savons point transformer en crimes des erreurs de bonne foi quelque dangereuses qu'en puissent être les conséquences, ni nous montrer ingrats pour d'éminens services passés, quelque déplaisir que nous causent des aberrations récentes.

La loi d'élection est surtout l'objet des nombreuses et vives réclamations de nos correspondans. Qu'ils relisent nos articles des 15 août et [illegible] septembre, ils verront que nous sommes loin d'en approuver les bases; ils verront que [illegible] pas dans cette loi transitoire [illegible] lesquels l'état actuel de la société [illegible] la loi définitive qui [illegible] le libre et com[illegible] députés du [illegible] administrateurs [illegible]

sens, après le triomphe des Parisiens, elle aussi a pu dire qu'elle avait sauvé la patrie. La France ratifie chaque jour, par ses adresses, cet acte nécessaire, cette première résolution de ses députés. Mais là s'arrêtant les éloges. Espérons [illegible] fortifiée et rajeunie par les nouveaux élus des départemens, des lois définitives qui répondent mieux aux voeux de la nation que ces lois provisoires; espérons du prince, si les tendances de la chambre n'étaient pas changées qu'usant de sa prérogative, il en appellerait à la nation par la convocation d'une chambre nouvelle. (*Constitutionnel.*)

Lettres sur Alger.

—Nous sommes installés à Alger; beaucoup de corps sont encore campés sur les hauteurs environnantes; mais on s'occupe de leur établir des logemens, tant dans la place qu'à l'extérieur, et que tous seront casés avant le temps des pluies. Toute l'armée est tranquille, les événemens de Paris n'ont pas apporté le plus léger trouble, les maladies diminuent un peu, les chaleurs sont beaucoup moins fortes; cependant avant-hier nous avons eu encore 30 degrés à l'ombre, mais cela tenait à un vent de terre qui changea sur le soir. On commence à organiser un bataillon de quatre ou cinq cents algériens. On leur à délivré des armes, et on leur fait faire l'exercice comme aux troupes française; on leur a donné des chefs algériens, et tous paraissent très-contens. Je désire que cette organisation ne soit pas une verge contre les français.

Les habitans d'Alger paraissent s'humaniser, particulièrement les juifs; ces derniers ont l'air de nous vouer de l'intérêt, la présence des français les enrichit, et les met, pour la considération, au niveau des Maures, tandis qu'avant nous ils étaient regardés comme serviteurs ou esclaves. Les habitans des campagnes, qu'ils appellent Bédouins, et qui, par leur tenue et leurs moeurs, ressemblent à des sauvages, ou plutôt à des brigands, paraissent nous vouer une haine implacable, et chaque fois que quelques français s'écartent un peu du terrain occupé par nos troupes, on est sûr de les trouver sans tête: aussi maintenant ne dépasse-t-on ces limites qu'avec une ou deux compagnies, et même un bataillon.

Les environs d'Alger sont très-beaux, il y a des habitations charmantes, le terrain est très-propre à la culture; mais comme les propriétaires ne sont pas protégés, et qu'au contraire le pillage est un besion chez ses sauvages, toutes les terres restent incultes. Cependant, les Bédouins, avides d'argent, nous apportent de loin quelques provisions en pommes de terre, aubergines, tomates, raisins, volaille, beurre et oeufs; mais ils nous font tout payer au poids de l'or.

La ville d'Alger est bâtie en amphithéâtre d'une figure à peu près triangulaire, et le point culminant de la ville est un des angles du triangle où se trouve la Causaba ou palais du Dey, duquel nous avons fait une caserne pour deux ou trois régimens; il y a dans la ville une grande quantité de maisons fort bien bâties intérieurement, mais sans aucune apperence extérieure. Le marbre y est beaucoup répandu, et dans toutes ces habitations il y a des galeries soutenues par des colonnes en marbre assez bien sculptées. Les rues sont très étroites et il n'y a aucune promenade; d'ailleurs qu'en feraient-ils? Les femmes ne sortent jamais et sont renfermées chez elles comme des prisonnières. Toutes les maisons ont pour toitures des terrasses horizontales, (terrasses sans terre) sur lesquelles les femmes vont prendre l'air, et chacune des terrasses est limitée par un mur qui s'élève à plus de six pieds au-dessus, si bien que les voisins ne peuvent pas même communiquer. On a bien raison de dire: "Jaloux comme un turc;" ces monstres regardent les femmes comme des esclaves uniquement destinées pour la propagation de l'espèce; ils supposent même qu'elles n'ont pas d'âme, et sont par conséquent dispensées de prier; aussi jamais femme n'a mis les pieds dans une mosquée.

Nous ignorons complètement combien de tems durera l'occupation, nous désirons tous qu'elle soit de courte durée, car dans un pays où il n'y aura jamais moyen de se faire comprendre, moins encore de causer avec ce sexe aimable qui fait tout le charme de la vie, vous conviendrez qu'il faut un bien grand amour de son métier pour ne pas s'ennuyer; mais l'espérance nous soutiendra jusqu'au bout, et un jour nous irons déposer aux pieds de nos belles françaises les lauriers moissonnés en Afrique.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire [illegible], Baltimore,
[illegible] Co.
Brick Carroll, Richards, [illegible]
Goël. Elizabeth, Eldredge, Mobile.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Rapide, Waters, d'Alexandrie, avec 20 bts sucre, 172 balles coton à J Hagan & co. 186 à J Linton, 107 à N et J Dick & co. 63 à A Fisk & co. 1 à P Smith & co. et autres articles à divers—8 pas.

Bateau à vapeur Peruvian, Srodes, Louisville, avec 22 bts 26 boites, 8 balles tabac, 320 bls farine, 74 rouleaux cordes, 6 bls huile, 71 balles coton, 75 bts sucre, 40 bls melasse et autres articles à Wallace, Lambeth et Pope, B Hart, E Whitehead, S Clark, Yorke, Maurin et O'Duhigg et autres—148 passagers.

Bateau à vapeur George-Washington, Helton, 9 jours de Louisville avec un chargement de farine, cordes, et toiles d'emballage, whiskey, melasse, huile, marchandises, graisse, tabac, porc, jambons, fers, &c. à R R Sprenger; M F Maher; N Emerson; Wallace, Lambeth & Pope; T Toby; Yorke, Macalester & co; Dumarin & Sloane; O Train & co; S C Bell; A Fisk & co; Foster & Hutton; J G Stevenson.

Bateau à vapeur Helen McGregor, Williams, Natchez, avec 718 balles coton à A Fisk & co; 164 J Linton; 7 N J Dick & co; 2 au maître—8 passagers.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, Bayou-Sarah avec 122 balles coton à A Fisk & co; 85 à J Linton; 72 à Williams et Lee; 50 à M White; 32 à N J Dick et co; 22 à J Hagan et co; 22 à Reynolds, Byrne et co; 12 à Forstall et Murgrove 10 do. 2 barils 1 balots marchandises à W S Lewis 95 boucauts sucre a P Dubertrand.—50 passagers.

ARRIVÉ AU BASSIN.

Goël. Lendrum, Smith, de la Mobile, avec du sel à Curell, Kilshaw & co.

MEMORANDA.

Rencontré le 13 Novembre, lat. 25. 40, long. 84½, navire William-Gray, parti d'ici pour Liverpool,

Expédié à New-York pour ce port, navire paquebot Louisiana, Stoddard, 11 décembre.

En charge à New-York pour ce port, navire Alabama, Price, 15 déc.; nav. Russell, 22; nav. Cabinet; Helen Mar, et barque Lotus.

En charge à Philadelphie pour ce port, brick Herald, Page, devant mettre à la voile le 15 décembre, nouveau navire paquebot Pennsylvania le 15 décembre; navire Benjamin Morgan, Mathieu, vers le 15, do.; navire Eugene.

EGLISE

EVANGÉLIQUE FRANCAISE.
6ème classe pour décembre.
Tirage du 29 décembre 1830.

25 10 8 9

Le billet No. **10 8 25**, vendu au bureau de **A. GENDRON**, rue Dauphine, entre Orléans et Ste. Anne, a gagné le prix de **$1,200**, 31 décembre.

A L'ANCIEN BAZAR DE PARFUMS.

UNE quantité de jolis Gants, pour hommes, femmes, et fillettes.
[illegible]-beaux Bustes en cire et en carton; [illegible] coiffures de dames, pour les bals; [illegible] par
P. ROMAIN,
[illegible] Chartres, No. [illegible]

Théatre d'Orléans.

SAMEDI, 1er. JANVIER 1831.
La première représentation de

Guillaume Tell,

Opéra en 3 actes, paroles de Pélissier, musique du célèbre Grétry, arrangée par Berton.
Suivi de
ANGELINE OU LA CAMPENOISE,
Vaudeville en un acte, par MM. Léon et Dartois.
INCESSAMMENT. — LES MORALISTES, vaudeville nouveau.

LETTRES de Change sur New-York & Boston, à vendre par
31 déc Wm. G. HEWES.

RUBAN DE TAFFETAS.—Une caisse Rubans, de Taffetas couleurs vives, No. 3, à vendre par
31 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

MARBRERIE.—Le soussigné a reçu de New-York, un assortiment complet de pièces de marbre travaillées, telles que:
Manteaux de cheminées, frontons pour dito, monumens funèbres, plaques de tombes, têtes en pierre, carreaux pour foyers, &c. Tous ces objets peuvent être vus au magasin du soussigné, et seront vendus à très bon compte.
P. B. PENNY.
31 décembre. Rue Bienville, No. 28.

CHEVAUX EPAVES.

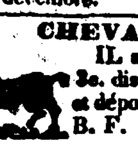

IL a été conduit au syndic du 3e. district de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. B. F. Lebreton, les animaux suivants:
Un cheval américain sous poil bay, sans étampe.
Un petit cheval alezan, marqué en tête d'une étoile filante et la queue coupée,
Une petite jument rouge avec son suivant, la dite jument a sur la cuisse gauche une étampe illisible. Si d'ici au 18 janvier 1831 les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour par le syndic soussigné, conformément aux réglemens du jury de police.
31 déc. EDOUARD GUILLOTTE.

COUR DE DISTRICT, jeudi 30 déc. 1830.
Dans l'affaire de Wm. Fitz jr, contre ses créanciers.
SUR motion de John R. Grymes, avocat de Wm. Fitz jr. syndic des créanciers dans cette affaire, et sur enrégistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes les personnes y intéressées, aient à déduire d'ici au mercredi 12 janvier prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.
Extrait des minutes,
31 déc.—3. J. L. LEWIS, Greffier.

FARINE FRAICHE.
300 barils Farine fraiche, maintenant en déchargement du bateau à vapeur Criterion, à vendre par P. M. TOURNÉ
30 déc. Nouvelle-Levée, No. 13.

Charles Gaudreaux, h. de c. l. contre François Pascal, h. de c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi 12 janvier 1831, à 4 heures, au Principal, un baril contenant du café et pesant 124 livres, une caisse chandelles de suif, un baril maquereaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.
30 déc. L. DAUNOY, marshal

SALLE D'ORLÉANS.
LE premier *BAL DE SOCIÉTÉ* devant avoir lieu Vendredi prochain, 31 décembre, Messieurs les souscripteurs voudront bien faire prendre leurs billets chez Mr.
29 déc J. DAVIS.

Salle d'Orléans.

OUVERTURE DES BALS MASQUÉS.
Samedi, (prochain) 1er. janvier 1830.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ,
Dans lequel on n'admettra que les dames qui auront reçu des billets d'invitation. Aucun billet de dame ne sera délivré le jour du bal.
☞ Le prix pour les cavaliers est de $1.

[illegible]LLE DE BAL,
[illegible] Bourbon et d'Orléans
Samedi, [illegible]
Grand Bal [illegible]
[illegible] $1.
Aucun [illegible] personnel. [illegible] cavaliers trouveront [illegible] reau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
30 décembre—3

CHASSEURS

ATTENTION!!

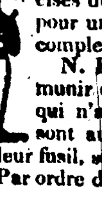

La compagnie prendra les armes Dimanche, 2 janvier 1831, à 9 heures précises du matin, sur la place du Cirque pour une exercice à feu, équippement complet et uniforme d'hiver.
N. B.—Chaque Chasseur devra se munir de 10 cartouches, et les soldats qui n'auraient pas leur uniforme ami, sont aussi commandés de se trouver avec leur fusil, sabre et giberne.
Par ordre du capitaine,
LAMOTHE,
29 déc. Sergt. major.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feue Sophie Estève Latil sont priées de payer immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession, de déposer leurs comptes chez M. Octave de Armas, pour être soldés.
30 décembre—3 fs

$5 de Récompense.

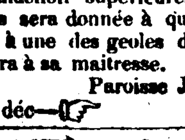

PARTI marron de chez la soussignée le 11 du courant, le nègre américain nommé HENRY, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, (mesure américaine) connu sur le marché aux légumes, où il a coutume de vendre. Ce nègre est rougeâtre et il lui manque des dents à la machoir supérieure. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque déposera ledit nègre à une des geoles de cette Etat, ou le ramènera à sa maitresse. Ve. ST AMANT.
Paroisse Jefferson, rive droite.
29 déc—☞

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par
[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

EN débarquement des navires Ohio et Frances (de N.-York,) et à vendre au magasin situé rue de la Levée, No. 39.
36 Quarts paniers Malaga doux.
128 do. do. sec.
65 Boites chocolat de Paillon.
12 Paires soufflets de Smith.
1 Quart baril Whiskey d'Irlande.
29 déc. THOMPSON & GRANT.

FARINE ET LARD.
1000 barils farine fraiche de l'Ohio, 1000 barillets pièces de lard,
A vendre par STETSON & AVERY,
28 déc rue de Camp

UN très-joli assortiment de MANTEAUX en drap, à vendre à bon marché au No. 7, rue de Chartres.
29 déc JAMES BURK.

POUR LOUISVILLE.
Le beau bâteau-à-vapeur CRITERION, fin marcheur, capitaine L. Lawless, ayant la plus grande partie de son chargement prête à aller à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, tant à la chambre que sur le pont, s'adresser à bord ou à
P. M. TOURNÉ,
30 décembre No. 15, Nlle. Levée.

POUR St. YAGO DE CUBE.
(*Passage seulement.*)
La belle goël. UNITED-STATES, capitaine Creaghead, partira pour le susdit port, dans quelques jours. S'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins Bleus. 30 déc.

POUR TAMPICO.
La goëlette EMPEROR, capitaine J. G. Nartigue, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous huit jours pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [28 déc—5] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO.
La belle goëlette mexicaine, fine voilière PAULINA, capitaine Magruder, partira immédiatement. Pour frêt de quelques ballots ou passage, s'adresser à
TUYES & Co.
dec 27 Rue Royale No. 73

PARA TAMPICO.
Saldrá à la mayor brevedad, la hermosa y muy velera goleta mejicana LA PAULINA, su capitan Magrudez, admite algunos bultos por flete, igualmente admite pasageros. Darán razon en casa de
TUYES Y Comp.
27 de diciembre No. 73, calle Real.

POUR LA HAVANE.
La jolie goëlette fine voilière FORTUNA, Cap. Pearson, est maintenant prête à prendre du chargement, et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à
24 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.
Le navire fin voilier première classe GEORGES, capitaine Falls, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à W. G. HEWES,
Rue du Camp, No. 9, ou à
P. B. PENNY,
18 déc Rue Bienville, No. 28.

POUR NEW-YORK.
100 balles coton sont demandées pour compléter le chargement du brick (A1) SARDIUS, capitaine Daggett. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
23 déc rue du Camp No. 9

POUR TAMPICO.
La belle goëlette ALTAMIRA, fine voilière, partira pour le susdit port samedi 25 du courant, avec le frêt qui pourra être offert d'ici à cette époque. Elle peut encore admettre quelques passagers, en s'adressant à temps au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St.-Louis, ou à
VICTOR DE LA COVA,
22 déc. rue St. Louis, No. 46.

POUR LE HAVRE.
Le brick AVIS, capit. Vinslow, sera expédié sous peu de jours; pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BOSTON.
Le beau navire neuf HELVETIA, capitaine B. F. Miner, charge maintenant à la côte et sera prêts dans quelques jours à prendre quelque peu de fret. S'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick KNOTT, capitaine Wooster, en chargement au haut de la côte, peut prendre environ 60 boucauts de sucre. S'adresser à W. G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp.

POUR BOSTON.
Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr. ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à Wm. G. HEWES,
16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sous dé[illegible].—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à [illegible]ARIM & Co.

[illegible] 4 déc

A FRÉTER.
La goëlette DART, [illegible] est prête à recevoir un chargement, et, sous tous les rapports, un superbe batiment, on préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa câle, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

MÉTHODE CARSTAIRIENNE, (*POUR APPRENDRE A ÉCRIRE.*)
Telle qu'elle est enseignée par l'inventeur, Mr. Carstairs, dans son école d'écriture, rue Lombard, à Londres.
M. TONSEY s'étant donné beaucoup de peine pour introduire cette méthode d'écriture dans cette ville, et désirant qu'elle y devienne familière à la généralité des habitans, a réduit autant qu'il lui était possible le prix des leçons; et il peut assurer de la manière la plus positive les personnes qui ont une main défectueuse, qu'il donne aux dames une écriture propre, rapide et de goût, et aux messieurs une écriture à la fois hardie, facile, expéditive et convenable surtout pour le commerce; pour obtenir ce résultat il lui importe peu qu'on ait eu pendant très longtemps une écriture incorrecte.
Ses classes commenceront à 9 heures du matin, et dureront toute la journée et la soirée. Il y aura, l'après midi, une classe particulière pour les dames. Pour plus amples informations, s'adresser rue du Canal, No. 47½, au premier.—La même personne exécutera selon les ordres qui pourront lui être donnés, et d'après les principes de la méthode ci-dessus, toute espèce d'écritures enjolivées. 29 déc—6m.

UN jeune-homme bien recommandé, connaissant la ville, et qui désirerait se livrer au commerce, peut se présenter rue Royale No. 116. 28 décembre

LES soussignés offrent a vendre, 13 quarts et demis quarts de barriques vins vieux de Madère, première qualité;
11 barriques et 12 caisses vieux vins de Madère de Sicile, première qualité;
350 rames papiers d'enveloppe;
150 caisses et demies caisses chocolat frais;
50 paquets ficelles;
100 rouleaux cordes de différentes grosseures;
60 do. cordes blanches;
20 caisses hâches de Faxens.
18 déc. LINCOLN & GREEN.

PORC, HUILE, CORDE D'EMBALLAGE.
136 barrils porc mess, inspecté, 34 dito prime, 9 dito de Joles,
50 barils huile de lin, et
96 rouleaux corde d'emballage, à vendre par
[illegible] déc STETSON & AVERY, rue du Camp

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 31 du courant, il sera vendu, à midi, au magasin, rue de Chartres et Toulouse, 5 pipes Vin de Madère de Cassi, 5 boucauts Vin de Madère, 7 do. do. de Sicile.
31 déc.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI 31 du courant, il sera vendu sur la Levée, à 4 heures de l'après-midi, vis-à-vis le Marché aux Légumes, en débarquement du navire Hancock, 100 barriques VIN de Marseilles, première qualité.
On annoncera les conditions. 31 déc

PAR T. MOSSY.
William Gorville contre ses créanciers.
EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans, Il sera vendu lundi 10 de janvier 1831, à 10 heures du matin, sur les lieux, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Thomas, les Propriétés suivantes, cédées par W. Gowille à ses créanciers.
Un établissement pour la manufacture de savon et chandelle, consistant en deux chaudières à savon avec ses cuves, trois réservoirs, quatre bailles pour cendres, seize formes pour savon, deux chandières pour le suif à chandelles, 350 moules à chandelles, trois balances &c.
AUSSI—Une quantité de sel, résine, graisse, cendres, chaux &c. Le tout devant être enlevé dans les dix jours qui suivent l'adjudication.
Conditions: Trois mois de crédit, avec billets approuvés et endossés à la satisfaction du syndic. 30 décembre

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE,

1ère. CLASSE, pour 1831.
☞ Le tirage aura lieu Samedi 1er. Janvier.
GROS LOT.

12,000 PIASTRES!

PROSPECTUS:

1	Lot	de	12,000
1	do.	de	4,000
1	do.	de	1,200
1	do.	de	900
1	do.	de	800
1	do.	de	684
6	do.	de	600
6	do.	de	400
6	do.	de	200
156	do.	de	45
156	do.	de	20
624	do.	de	8
7,800	do.	de	4

PRIX DES BILLETS:
Billets entiers......$4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $ 16) $40.
On pourra se procurer des billets
AU BUREAU DU DIRECTEUR,
28 déc No. 81, Rue de Chartres

CASTORS SUPERIEURS, &C.
MALCOM M'CALLUM, rue de la Levée, No. 86, près la rue Jefferson, vient de recevoir par le paquebot Illinois, un assortiment de l'article ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus recherché. Il reçoit aussi un assortiment de bottes, souliers et vêtemens par le même paquebot, ainsi qu'un envoi d'habillemens de qualité supérieure par le navire Jane, de Glasgow, dans le dernier goût de Londres. 28 d.

A vendre ou à affermer pour un certain nombre d'années.
LE LOT DE TERRE et la MAISON situés rue des Remparts, No. 34; la maison consiste en quatre chambres, deux cabinets et une dépense; une bonne cuisine avec chambre de domestique, un puits, et toutes autres commodités qu'on peut désirer dans une famille. Il y a de plus un petit jardin, dans lequel se trouvent plusieurs oranger en rapport.
Aussi une négresse créole fortement constituée, d'une bonne conduite, et pouvant faire toute espèce de travail dans un ménage.
Pour les conditions, s'adresser à M. S. Wilson, sur les lieux. 28 déc ☞

LES soussignés offrent à vendre dans leur magasin rue Toulouse:
Vin en caisse, Château Béclair, rouge très-bonne qualité,
Do. Château-d'Yson,
Do. Champagne blanc mousseux,
2 malles Mouchoirs madras de gout.
[illegible] déc PERRET & CHERBONNET.

VENTE A L'AMIABLE.
LE soussigné a plusieurs meubles de maison presque neufs, [illegible]erie de cuisine [illegible] qu'il offre à vendre à bon compte, [illegible] une negresse bonne [illegible]ière et blanchisseuse qu'on pourra louer un [illegible] mois et ensuite la vendre. VICTOR DE LA COVA.
[illegible] déc—☞ [illegible]t. Louis, No. 46.

Avis au Public.
MA[illegible] HOMME, [illegible] coutu[illegible] Philadelphie, a [illegible] former le[illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] qu'elle se chargera [illegible] confectionner des [illegible] dans le dernier goût et [illegible] plus grand soin [illegible] a été long-temps [illegible] Philadelphie, [illegible] donner d'avance, [illegible] qui l'honoreront de leur confiance [illegible] qu'elle satisfera pleinement [illegible] son [illegible] par l'entente qu'elle a, [illegible] modes du pa[illegible] que de celles d'Europe.
Sa demeure est rue S[illegible]ne, No. 117, entre Bourbon et Dauphine. 24 déc

232 BARILS farine, [illegible] bls. whiskey, 16 bls. patates, en débarquement et à vendre par [illegible] PENNY,
22 déc Rue Bienville, No. 28.

J. Angl[illegible]re,

Rue Royale entre les rues Ste. Anne et Dumaine No. 234,
A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Helvetia du Hâvre, un assortiment de JOUAILLERIE, BIJOUTERIE, ORFEVRERIE, plaqué en argent; BIJOUTERIE FAUSSE, ainsi qu'un grand nombre d'articles de fantaisies pour étrennes. 17 déc—3

J. W. ZACHARIE & CO., offrent à vendre à leur magasin: 50 caisses gobelets allemands: 3 do. carafes; 2 do. lustres; 1 do. violon; 5 do. cannevettes; 293 cannevettes à genièvre; 30 barils eau-de-vie; eau-de-vie et genièvre, tous ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 3 malles mouchoirs madras; papier à letters et à écolier; 50 caisses Sherry-pâle; 4 do. balles indiennes; 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût; 1 do. rubans de couleurs vives; 500 sacs café fin vert, arrivant de la Havane. 17 déc.

REÇU en débarquement du navire John Linton, de New-York et à vendre au No. 39, rue de la Levée,
200 caisses raisin muscat en grappes, d'une qualité supérieure et ayant droit au drawback.
50 barrils cornichons assortis,
25 barrils bierre de Mounsey,
10 ballots brodequins fins,
50 caisses thé Young Hyson et Poudre-à-canon,
50 caisses tabac de Richmond, de 8 à 10 livres
15 barils orge perlée,
4 caisses graines de jardinage très-fraiches, garanties avoir été ramassées cette saison.
13 déc THOMPSON & GRANT.